



Prévention du CMV

Ressources:



[Fiche descriptive](#)



[5 conseils simples](#)



[Précautions pour les soignants](#)

- Le cytomégalo virus ou CMV, est un membre de la famille des herpès virus. Les contacts avec le CMV sont fréquents et généralement inoffensifs pour la population générale.
- Pour la plupart des gens, l'infection à CMV ne constitue pas un problème de santé grave. Toutefois, certains groupes présentent un risque élevé de complications graves liées à l'infection par le CMV: Ces groupes comprennent les nourrissons infectés in utero, les bébés de très faible poids à la naissance et les prématurés, ainsi que les personnes dont le système immunitaire est affaibli.
- Il a été démontré que le CMV se propage parmi les membres de la famille et les jeunes enfants dans les crèches.
- Le contact avec la salive ou l'urine de jeunes enfants est une cause d'infection par le CMV chez les femmes enceintes, en particulier les mères, le personnel des crèches, les enseignantes des écoles maternelles, les thérapeutes et les infirmières.
- Les femmes enceintes ou qui prévoient de l'être et qui sont en contact étroit avec de jeunes enfants doivent éviter tout contact avec la salive, l'urine et le sang afin de prévenir le CMV congénital.
- Pour réduire le risque d'infection, les travailleurs de la petite enfance doivent traiter tous les fluides corporels comme s'ils étaient infectieux et éviter de partager la nourriture, les boissons ou les ustensiles avec les jeunes enfants.
- Vous pouvez peut-être réduire votre risque de contracter le CMV en réduisant le contact avec la salive et l'urine des bébés et des jeunes enfants. La salive et l'urine des enfants atteints de CMV contiennent des quantités élevées du virus.
- Se laver régulièrement les mains est une mesure couramment recommandée pour réduire la propagation des infections et peut réduire l'exposition au CMV. Veillez à vous laver les mains après avoir changé les couches, donné à manger à un enfant, essuyé le nez ou la bouche d'un enfant, manipulé le jouet d'un enfant.
- L'exclusion de la garderie, de l'école maternelle, de l'école ou du travail pour cause de CMV n'est pas nécessaire.
- Pensez à encourager vos collègues qui sont enceintes ou qui prévoient de l'être à discuter des risques potentiels liés au CMV avec leur prestataire de soins de santé.